



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 12153

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les difficultés de l'hôpital de Sedan dans les Ardennes confronté au problème de recrutement de médecins. Avec le départ d'un anesthésiste, le 1er décembre prochain, l'établissement ne peut plus assurer une présence médicale permettant de faire fonctionner normalement et en toute sécurité des services, tels que la maternité, la chirurgie ou l'ORL. Des mesures temporaires sont prises avec l'emploi de remplaçants intérimaires. Cette solution coûteuse est par ailleurs insatisfaisante sur le plan du suivi médical. Le secteur hospitalier est victime d'un démantèlement programmé. Ainsi, à Sedan, la direction de l'établissement hospitalier, en concertation avec l'agence régionale d'hospitalisation, envisage sérieusement une fusion de certains services l'hôpital de Charleville-Mezières. Il est incontestable que cette décision ferait peser des menaces sur l'existence d'un hôpital de proximité qui rayonne sur un bassin de population de plus de 80 000 habitants. Alors que pour l'essentiel les équipements concernés sont neufs, inaugurés l'année dernière, le transfert d'activités vers Charleville-Mezières entraînerait des conséquences sur la qualité des soins. Attachés au développement de la santé et à un aménagement harmonieux du territoire, le personnel et les habitants dénoncent toutes tentatives de réduire la présence de l'hôpital de Sedan. Pour défendre l'établissement, un collectif pluraliste, composé d'organisations, d'élus et d'usagers vient de se constituer. Il lui demande de prendre en compte ces préoccupations et d'intervenir pour la nomination urgente à Sedan d'un médecin anesthésiste et le maintien de l'intégralité des services.

Texte de la réponse

C'est à juste titre que l'honorable parlementaire évoque les difficultés auxquelles doit faire face l'hôpital de Sedan. Ces difficultés, liées à l'absence de médecin anesthésiste titulaire, ne sont pas particulières à cet établissement, mais communes à tous les hôpitaux situés dans des zones sur lesquelles les candidats éventuels à des emplois de spécialistes ne postulent pas. Au surplus, l'appel à un praticien intérimaire a permis d'éviter tout dysfonctionnement des services qui connaissent une activité soutenue et dispensent à la population des soins d'une qualité conforme à ce qu'elle est en droit d'attendre d'un établissement de ce type. C'est donc à tort que l'honorable parlementaire évoque des menaces qui pèseraient sur l'hôpital de Sedan du fait des efforts déployés par l'administration de tutelle en vue de favoriser une meilleure collaboration entre cet hôpital et celui de Charleville-Mézières. Bien au contraire, ces efforts sont parfaitement compatibles avec une politique de santé qui repose largement sur l'organisation de réseaux de soins chaque fois que, pour une activité médicale particulière et un secteur géographique donné, les ressources locales en moyens matériels et humains s'avèrent insuffisantes pour satisfaire pleinement les besoins de la population. Dans le cas de Sedan, une coopération plus importante avec le centre hospitalier de Charleville n'implique nullement une fusion encore moins un « démantèlement programmé », comme le redoute l'honorable parlementaire. Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter au sujet du maintien de tel ou tel service de l'hôpital, et notamment de la maternité.

Données clés

Auteur : [M. Georges Hage](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12153

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 mars 1998, page 1597

Réponse publiée le : 31 août 1998, page 4837